

■ **Emile Biedermann SA**, à Chêne-Bougeries, exploitation d'une entreprise de menuiserie, etc. (FOSC du 02.03.2000, p. 1456). Les pouvoirs de Biedermann Michèle sont radiés. Procuration collective à deux a été conférée à Faudot Jacques, de France, à Allinges, F, et Von Ow Karin, d'Essert-sous-Champvent, à Chêne-Bourg.

Journal no 7208 du 26.06.2003
(01061674 / CH-660.1.182.991-6)